



INFORMATIONS



A l'attention de l'ensemble des clubs,

Nous vous rappelons qu'à minima les **coordonnées du correspondant** que vous avez désigné doivent **obligatoirement être diffusables** et accessibles aux instances sportives.

Il est donc **impératif que les informations transmises soient à jour** pour faciliter la communication entre le District et les clubs.

Pour rendre vos coordonnées diffusables, il vous suffit de vous connecter sur Footclubs, menu Organisation, « Membres du club »

Cliquer ensuite sur le profil du correspondant puis cliquer sur la mention « diffusables » pour le numéro de téléphone et l'adresse mail.

Merci de vérifier rapidement ce critère de diffusion et de procéder aux modifications nécessaires avant le 25 septembre.

Le secrétariat du District Artois.